



Compte Rendu du Bilan Action Logement Jeunes 2015

Comité de Pilotage

Jeudi 24 Mai 2016 14h30 Sous Préfecture de Langon

Personnes présentes :

Mr CARRE : Sous Préfet de Langon
Mme CANTURY : Présidente MLSG
Mr SEQUIER : Directeur MLSG
Mme DARMIAN GAUTRON : Directrice Service Habitat et Urbanisme, Conseil Départemental Gironde
Mme CONGE : Chargée de mission précarité énergétique, Conseil Départemental Gironde
Mme OYON : Responsable MDSI de Langon
Mme DABAN : Pole Territorial Sud Gironde
Mr D'AMECOURT : Président de la CDC du Sauveterrois
Mme MARCHAL : Responsable Gironde Habitat, antenne Langon
Mme GOUPILLE : Chargée de clientèle Gironde Habitat, antenne Langon
Mr BALANS : Elu CDC Coteaux Macariens
Mme CAPELLE : Directrice du Pays Entre Deux Mers
Mme DE ANDRADE : CESF FSL 33
Mr CATHALA : Directeur Général Adjoint, CDC du Bazadais
Mr COURBE : Vice président CDC du Bazadais
Mme PIQUEMAL : Conseillère Départementale, Canton Landes de Graves
Mme CANTEL : Responsable de territoire, CAF
Mme SCHUMMER : Assistante sociale, MSA Langon
Mr MORENO : Conseillère Départemental, Canton Entre Deux Mers
Mme AGULLANA : Conseillère Départemental, Canton Entre Deux Mers
Mme VAUTRIN : Attachée Parlementaire de Gilles SAVARY
Mr MERVEILLEAU : Vice Président du SIPHEM, en charge du logement
Mr HONNEGER : Vice Président du SIPHEM, en charge de la communication
Mme ARNAUD : Vice Présidente en charge de l'habitat
Mr FRAICHE : Directeur SIPHEM
Mme FRICARD : CESF SIPHEM
Mme DENIS : Référente Logement Jeunes, SIPHEM

Personnes excusées :

Mme Berthier ; Mme Frattali ; Mme Bou ; Mme Tessier ; Mr Gille ; Mr Leu ; Mr Guyot ; Mme Passicos ; Mme Menival ; Mr Feyrit ; Mme Andron Claverie ; Mme Danielou ; Mme Bastida ; Mme Beutis ; Mme Ribe ; Mme Duprat ; Mme Menival ; Mme Henini Alriq ; Mme Dexpert.

Mr le Sous Préfet remercie l'ensemble des participants et ouvre le comité de pilotage, il rappelle que la question du logement des jeunes est essentielle sur notre territoire.

Mr MERVEILLEAU, vice-président du SIPHEM en charge du logement, remercie également l'assemblée présente et introduit le comité de pilotage.



Mme DENIS, référente logement jeunes du SIPHEM, présente et explique le bilan quantitatif et qualitatif de l'action logement jeunes pour l'année 2015. Les différents points abordés sont (Cf. PPT joint) :

- La présentation du service
- Le public accueilli et la demande locative
- Le relogement
- Atelier logement « Garantie Jeunes »

Différentes interventions ont lieu pendant la présentation du service :

Mme DARMIAN GAUTRON, évoque les demandes de logement qui émanent du contingent départemental et propose de fournir les chiffres afin de compléter ceux du SIPHEM.

Mr D'AMECOURT, rappelle que d'autres structures comme les relais services publics (par exemple celui de Sauveterre de Guyenne) et certaines communes recensent aussi des demandes de logement et qu'il serait intéressant de connaître ces chiffres.

Nota : Les données présentées lors de ce comité sont celles issues de l'action menée par le SIPHEM pour le compte de la MLSG, elles ne sont que le reflet de ce travail et peut être donc pas exhaustives. Cependant, les relais de service public et les mairies sont des partenaires privilégiés du SIPHEM et de la MLSG et réorientent vers les services du SIPHEM les contacts dont ils ont connaissance.

Il est unanimement reconnu qu'il existe une problématique de cloisonnement (ou de décloisonnement) des dispositifs ne permettant pas une totale efficacité de chacun d'entre eux.

Mme CANTEL, responsable CAF, fait référence à l'étude initiée par la CAF en 2005, et souligne qu'une convention avec l'URHAJ (Union Régionale pour l'Habitat des Jeunes en Aquitaine) a été conclue pour étudier les projets d'habitat jeunes.

Elle propose qu'un diagnostic du territoire qui permettrait de connaître les besoins des jeunes notamment en matière de logement soit réalisé. La MLSG et le SIPHEM ont proposé une fiche action en ce sens au pays dans le cadre du Contrat Unique Territorial pour l'obtention d'aides financières de la Région et de l'Europe.

La demande locative et le relogement

Mme DARMIAN GAUTRON précise que la Gironde est un des rares départements à connaître un équilibre concernant la typologie des logements proposés au niveau de la programmation du parc public (T2 et T3). Elle précise que des efforts restent à faire en matière de logement social type PLAI mais aussi en matière de création de logements de type 1. Dans le cadre du développement du « Parc de Pays », le CD33 accompagne les communes pour réhabiliter des logements communaux.

Mr MERVEILLEAU rappelle l'opération programmée de Renouveau Urbain présente sur le centre ville de La Réole et propose, s'il est possible, d'influer sur la création de petits logements qui permettraient de répondre aux besoins des jeunes.

Mr le Sous Préfet demande à Mr FRAICHE de lui apporter une note technique précisant les initiatives des élus sur le territoire en terme de réponses apportées au public jeunes. Il précise également que pour les communes et les intercommunalités, la DETR peut être sollicitée sur des partitions d'immeubles à vocations multiples.

Mme MARCHAL souligne le fait que Gironde Habitat est sollicité par les communes rurales afin d'étudier de petites opérations et confirme la problématique des petits logements dans le parc social, incitant également à promouvoir la colocation.

**Maison
de
l'Habitat**



S I P H E M

Mme DARMIAN GAUTRON fait part du portage par le Diaconat d'une opération de réhabilitation de résidence permettant le logement des jeunes à proximité de Langon. Ce projet devrait également permettre des créations d'emplois locaux.

Perspectives

Mr D'AMECOURT fait part de son expérience avec Soliance Habitat et la création de la Maison de Camille, il propose que ce projet soit un exemple en matière de solution de relogement. Cette résidence est réservée aux travailleurs de l'ESAT, et ouverte à d'autres candidats quand des logements restent disponibles.

Mr SEQUIER précise que le duplicage des structures n'est pas vrai partout et qu'il existe des réponses multiples. En effet, les problématiques souvent multiples ne sont pas les mêmes sur l'ensemble du territoire et en fonction des publics.

Il est demandé d'envisager d'extraire de leurs bases de données par les bailleurs sociaux les attributions et les demandes de logement des 18-25 ans afin d'en connaître le pourcentage par rapport à la demande globale et leur taux de satisfaction.